



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-96399>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-96399

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=32884>

Identifiant interne de la consultation : ARCHI2024

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Bruno Baudoux

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Présentation d'une liste de principaux services effectués au cours des trois dernières années, en indiquant au minimum le destinataire public ou privé, et possiblement le montant, la date et la durée d'exécution. Les références pourront éventuellement être prouvées par une attestation des destinataires ou par une déclaration de l'opérateur économique. Il est précisé que la Ville appréciera la qualité et la pertinence des documents fournis lors du jugement des candidatures.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer l'accord-cadre au nom et

pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation. Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant, Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité,

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Indication des titres d'étude et professionnels : Diplôme d'architecte ou d'architecte du patrimoine : le candidat devra être inscrit à l'Ordre des Architectes et disposer d'un agrément en cours de validité. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou copie de diplôme ou des références de prestations attestant de la compétence de la personne nommément désignée, à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autre(s) opérateur(s) sur le(s)quel(s) il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet (ces) opérateur(s) économique(s). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet (ces) opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des marchés, le candidat produit un engagement écrit de cet (ces) opérateur(s) économique(s). Certificats de qualifications professionnelles : Etre architecte du patrimoine (en exercice ou expérience récente de moins de trois ans) ou architecte (en exercice ou expérience récente de moins de trois ans) pouvant justifier de compétences réelles en matière de maîtrise d'œuvre de conception et réalisation sur des immeubles à valeur patrimoniale inscrits dans un secteur protégé (PSMV et/ou ZPPAUP) comparables au bâti Troyen (construction à pans de bois & site usinier notamment).

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 23/09/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : VILLE DE TROYES collectivité territoriale

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Assistance d'architectes-conseils auprès de la Ville de Troyes dans le cadre du volet architectural des autorisations d'urbanisme et des procédures de périls-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Ville de Troyes souhaite s'attacher les services d'architectes-conseils dont les compétences, notamment dans les Sites Patrimoniaux Remarquables, permettent d'apporter un conseil technique avisé dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. La spécificité de cette mission liée aux caractéristiques architecturales locales, et notamment les principes constructifs de charpentes à pan de bois apparent du XVIème siècle, nécessite de recourir à des professionnels en activité afin qu'ils puissent faire profiter à la collectivité de leurs connaissances techniques, fruits de leur expérience sur le patrimoine historique troyen. De manière plus ponctuelle, les architectes pourront également se voir confier, sur demande de la collectivité, une mission d'expertise sur un immeuble en amont d'un possible déclenchement d'une procédure de péril ordinaire conformément aux articles L.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (le Maire pouvant via cet article faire procéder à toutes visites qui lui paraîtront utiles pour vérifier l'état de solidité de tout mur, bâtiment ou édifice). Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande muti-attributaires, soit 3 titulaires retenus qui seront consultés selon les modalités

d'attribution exposées au sein du règlement de la consultation conformément aux dispositions aux articles R2162-1 à 6 du Code de la Commande Publique, et aux articles R2162-13 et 14 pour les dispositions propres aux bons de commande. Il est régi en application de l'article R2162-4 alinéa 1° du Code de la Commande Publique et encadré comme suit : L'accord-cadre est conclu avec un minimum et un maximum par titulaire retenu, valable sur toute la durée de l'accord-cadre Montant minimum sur les 3 ans : 20 000 € HT Montant maximum sur les 3 ans : 70 000 € HT-.

Lieu principal d'exécution du marché : Les prestations à réaliser pour la Direction de l'Urbanisme : -Les commissions et réunions se tiendront dans les locaux de la Direction (Hôtel du Petit Louvre sis 1 rue Linard Gonthier), -Les visites de chantier auront lieu sur le territoire communal troyen. Les prestations à réaliser pour la Direction Sécurité et Santé Publique (sise au 1er étage du marché couvert des Halles) : - Les interventions relatives aux expertises des titulaires auront lieu sur le territoire communal troyen.

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 210000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Modalités de financement et de paiement Financements : Ville de Troyes. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Il ne sera pas alloué d'avance. Délais de paiement : 30 jours. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté. Forme juridique de l'attributaire Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. Délai de validité des propositions Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. La présentation de variante, quel que soit son objet, n'est pas autorisée dans le cadre de la présente consultation. A défaut, la variante du candidat ou du groupement de candidat sera déclarée irrecevable et rejetée sans être analysée. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles. Visite des lieux non obligatoire Une visite de reconnaissance du territoire troyen et de son patrimoine protégé est fortement recommandée afin que chacun des candidats puisse apprécier les spécificités de la mission à accomplir liée notamment aux caractéristiques architecturales du patrimoine bâti local, et plus encore celui du centre historique dit « le Bouchon de Champagne » de la Ville de Troyes. Chaque candidat pourra obtenir plus d'informations auprès de Monsieur Xavier VITTORI, Directeur de l'Urbanisme, dont les coordonnées figurent ci-après : Direction de l'Urbanisme Xavier Vittori Téléphone : 03.25.71.75.50 Portable professionnel : 06.74.62.74.38 Courriel : x.vittori@ville-troyes.fr Le soumissionnaire pourra ainsi, en se rendant sur site, prévoir dans son prix toutes les incidences financières découlant de la situation ou de l'état existant des lieux. Les candidats devront s'y rendre seul. Le candidat ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une quelconque

méconnaissance de l'existant du patrimoine pour réclamer un supplément à son contrat. Audition des candidats Au cours de cet entretien, il sera mesuré la pertinence de la référence présentée, la facilité du candidat à conseiller les pétitionnaires, la capacité à communiquer des conseils techniques, la capacité à répondre à certains points d'architectures. Chaque candidat remettant une offre dans le cadre de la présente consultation devra impérativement effectuer une présentation, en Mairie, de sa lettre de motivation ainsi que de la référence présentée dans son offre. À l'issue de la date limite de rem

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/08/2024